

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Lundi 9 février 2009

L'an deux mille neuf le neuf février à vingt heures trente, le conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Thoissey, sous la présidence de Madame Muriel LUGA-GIRAUD, Présidente.

Etaient présents : Mmes BOUCHY – DUMAS – LUGA GIRAUD – NAVARRO – THIBERT – VERNUS PROST – MM. BOURGEOIS – CABAUD – CHAMPION – DUPASQUIER – KANDZIORA – PETIOT – TATON – THIVOLLE – VARVIER – VOISIN.

MM. BURGAT et GUERRAZZI, Mmes MERAND et PASSOT, absents, sont respectivement suppléés par Mme LORON, M. MANAUT, Mme MARTIN et Mme ROLLET.

Madame VERNUS PROST est nommée secrétaire de séance.

Mme Luga-Giraud propose d'approuver le compte-rendu de la séance du 15 décembre 2008.

Monsieur Voisin souhaite au préalable faire quelques remarques relatives à la question du Plan Local d'Urbanisme de Thoissey.

. Il indique qu'il y a une confusion concernant le projet de mise en sens unique de la rue de l'Hippodrome : ce dernier est proposé dans le cadre du plan de circulation et non du barreau de circulation prévu dans le PLU.

Mme Luga-Giraud propose donc de modifier le paragraphe de la page 4 comme suit :

« .Concernant le dossier du PLU de Thoissey, M. Petiot et M. Voisin prennent la parole afin d'expliquer le projet de la commune au sujet de la déviation des camions par la rue de l'hippodrome. Ils précisent que la rue serait à sens unique ***dans le cadre du plan de circulation à l'étude*** et par conséquent, la circulation des camions se ferait seulement dans un sens, ils n'auront donc pas à se croiser. Les camions repartant dans l'autre sens seraient dirigés sur Saint-Romain des Iles. »

. D'autre part ils estiment que la remarque page 5 « les poids lourds doivent prendre un virage très serré » n'est pas très judicieuse, cette possibilité ayant été envisagée après soumission à une étude.

. Enfin, page 5 toujours, il est indiqué que c'est le PLU qui prévoit le passage des poids lourds par la rue des Sports. M. Voisin tient à faire préciser que c'est en fait la signalisation actuellement en place qui dévie les poids lourds vers cette rue.

Il remet à Mme Luga-Giraud un modificatif du compte-rendu de la séance précédente. Mme la Présidente en fait lecture :

« Monsieur Voisin explique que pour résoudre à une échéance la plus rapide possible, le problème de circulation des poids lourds au Centre de Thoissey, une étude globale est engagée avec la communauté de communes tendant à diversifier les accès à la zone « Actival » qui conduirait, en ce qui concerne Thoissey, à mettre en sens unique l'actuelle rue de l'Hippodrome.

Ainsi, on pourrait imaginer que les camions à destination de cette zone emprunteraient la rue de l'hippodrome en venant du Pont de Thoissey et qu'ils regagneraient la rive droite de la Saône en empruntant le pont de Saint Romain via le Hameau de Challes.

Par ailleurs, Monsieur Petiot explique la genèse du projet de « barreau » joignant l'avenue du Port au Banc Carré. La municipalité précédente avait en effet réalisé une étude du plan de circulation dans le village qui prévoyait la circulation des poids lourds en direction ou en provenance de la zone « Actival » par la rue de l'église et la rue des écoles dans un sens et la rue de l'hippodrome dans l'autre sens. La circulation des poids lourds deviendrait de ce fait interdite dans la Grande rue et la rue du Faubourg des Dombes. Ce projet avait engendré de vives protestations de la part des Thoisseyens qui estimaient d'une part que le fait de maintenir la circulation des poids lourds devant les écoles était une mauvaise solution et d'autre part que le carrefour du « Bon Coin » ne pouvait pas être emprunté par les poids lourds. La solution qui avait ainsi été envisagée pour répondre à ces protestations consistait à reporter toute la circulation des poids lourds sur la rue de l'hippodrome.

C'est dans ces conditions et en continuité avec les études précédentes, que la nouvelle municipalité a étudié une amélioration des conditions de circulation dans la rue de l'Hippodrome. Il est ainsi apparu judicieux d'envisager la création d'une nouvelle voie de circulation d'environ 400 m de longueur construite sur des terrains appartenant à la commune, permettant de raccorder directement le Banc Carré à l'avenue du Port, en contournant la partie urbanisée de la rue de l'Hippodrome. C'est ce projet qui figure au PLU. »

M. Cabaud pense que ceci doit plus être considéré comme un additif qui reprend dans le détail ce qui a été dit lors du dernier conseil alors que le compte-rendu est plus synthétique.

Mme la Présidente abonde dans ce sens et propose donc que ce texte soit approuvé comme un additif et que le compte-rendu du conseil précédent ne soit pas modifié. Les remarques faites ci-dessus seront également prises en compte.

Le Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2008 est adopté à l'unanimité de même que l'additif et les précisions apportées lors de la séance de ce jour.

PRESENTATION DU SYNDICAT MIXTE BRESSE REVERMONT VAL DE SAONE PAR LAURE CHEVRY

Laure Chevy remet aux conseillers un document reprenant la présentation qu'elle va faire, ainsi qu'une plaquette sur l'Opération Rurale Collective.

Le Syndicat Mixte Bresse - Revermont - Val de Saône a été créé le 5 Mai 1995 et se compose de 6 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) :

- ♦ Communauté de communes du Pays de Bâgé
- ♦ Communauté de communes du canton de Coligny
- ♦ Communauté de communes du canton de Pont de Vaux
- ♦ Communauté de communes du canton de Pont de Veyle
- ♦ Communauté de communes du canton de Saint Trivier de Courtes
- ♦ Communauté de communes Val de Saône – Chalaronne

des 3 Chambres consulaires du département :

- ♦ Chambre d'Agriculture de l'Ain,
- ♦ Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain,
- ♦ Chambres de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain.

Sa **vocation** est la suivante :

"L'élaboration et l'animation d'une stratégie globale du territoire coordonnant les politiques nationales, régionales, départementales, locales et européennes en vue de :

- ♦ la mise en œuvre d'actions de développement de leur territoire par les EPCI membres du Syndicat
- ♦ la mise en œuvre par le Syndicat ou sous son égide, d'actions d'ensemble intéressant tout ou partie (2 EPCI au moins) du territoire du Syndicat.

Le Syndicat Mixte n'a pas pour objet de se substituer aux structures intercommunales existantes, mais bien de les appuyer dans leurs démarches de développement respectives. **Son rôle** est de donner du poids aux actions de développement conduites sur la Bresse, le Revermont et le Val de Saône. Il négocie les procédures permettant aux EPCI de mettre en œuvre les actions qui les intéressent et, parallèlement conduit des opérations de promotion globales visant à valoriser l'ensemble du territoire.

Son fonctionnement :

Le Comité Syndical, organe de décision, est composé de trois représentants titulaires et de trois suppléants par structure membre. Il est le seul habilité à valider et à engager toute action à conduire sous l'égide du Syndicat Mixte. Pour l'élaboration et le suivi des procédures, cinq commissions interviennent dans les domaines suivants :

- ♦ Agriculture - environnement
- ♦ Economie - Emploi - Formation
- ♦ Tourisme - Culture
- ♦ Aménagement du territoire
- ♦ Logement – patrimoine

Les ressources financières du Syndicat Mixte proviennent des partenaires financiers (Etat, Région, Europe en fonction des opérations) et des EPCI membres.

Le personnel du Syndicat Mixte se compose de quatre salariés :

- ♦ une personne chargée du secrétariat et de la comptabilité
- ♦ une personne spécialisée dans le domaine de l'agriculture, de l'environnement, responsable de la démarche développement durable et assurant l'animation du Conseil Local de Développement
- ♦ une personne spécialisée en aménagement du territoire, chargée de l'animation générale du CDRA, de la mise en œuvre de toutes les procédures gérées par la structure
- ♦ une personne spécialisée en économie, chargée de l'animation et du suivi de l'Opération Rurale Collective

L'Opération Rurale Collective Bresse Revermont Val de Saône a pour but de favoriser le maintien et le développement d'entreprises artisanales et commerciales traditionnelles du territoire et d'initier un processus de développement territorial global. Un peu plus de 1200 entreprises sont éligibles.

Programmée en trois phases, la deuxième est actuellement en voie de s'achever.

Le Syndicat Mixte Bresse Revermont Val de Saône est le Maître d'Ouvrage de l'Opération pour le compte des 6 EPCI partenaires.

Les aides apportées :

- ♦ Aides aux actions d'investissement : modernisation des entreprises. Le taux de l'aide, selon critères, est de 20 % de l'investissement éligible, avec une participation de l'Etat à hauteur de 10% (Fond d'Intervention pour la Sauvegarde du Commerce et de l'Artisanat) et des collectivités locales (CC) à la même hauteur.

♦ Aides aux actions de fonctionnement : projets/ manifestations organisées par des Unions de commerçants et artisans, actions des chambres consulaires (CCI, CMA), animation de l'ORC. Le taux de l'aide, selon critères, est de **50%** (FISAC) sur les frais de fonctionnement éligibles pour :

☞ La Promotion commerciale collective (Unions de Commerçants et artisans) : signalétique, outils de communication collectifs, organisation d'événements économiques, carte de fidélité.

☞ La Communication interne,

☞ Les actions des chambres consulaires (pré-diagnostics modernisation, accompagnement à la transmission, accompagnement au développement, conseils individuels...)

☞ Animation de l'opération.

Phases 1 et 2 : Quelques chiffres

♦ Phase 1 (soldée) : 54 dossiers traités pour un coût total de 1.821.429 €, dont 3 dossiers déposés par sur notre Communauté de communes.

♦ Phase 2 (bientôt soldée) : 61 dossiers traités pour un coût total de 2.000.000 €, dont 5 dossiers déposés par sur notre Communauté de communes.

Phase 3 (et dernière) : Deux comités de pilotage ont déjà eu lieu en juin et novembre 2008. Les derniers dossiers ont été instruits en décembre par consultation écrite du comité de pilotage. Au total, 16 dossiers ont déjà été déposés (dont aucun sur notre Communauté de Communes), ce qui représente un coût total prévisionnel de 590 000 €. Le budget communication a été augmenté pour cette phase.

Laure Chevy conclue sa présentation en rappelant que l'ORC est une opération partenariale et un travail en réseau au service des acteurs économiques du territoire. Le Syndicat Mixte participera ainsi au Printemps de l'entreprise organisé le 19 mars 2009 à St Didier/Chalaronne.

. Mme Luga-Giraud remercie Laure Chevy pour son intervention. Elle ajoute que tout sera fait lors de la journée du 19 mars pour encourager la participation des entreprises de notre territoire à l'ORC.

M. Cabaud indique que la Communauté de Communes travaille sur cette journée afin que soit mise en avant la notion d'accueil individualisée. Plusieurs stands accueilleront individuellement les entreprises qui le souhaitent, puis une conférence aura lieu en fin d'après-midi portant sur le développement durable. La journée se terminera autour d'un pot.

Mme Luga-Giraud informe d'ailleurs le conseil qu'une réunion de travail a été organisée le 26 janvier dernier. Les entreprises présentes étant très motivées, la Communauté de Communes travaille déjà sur le second Printemps de l'Entreprise.

. Mme Navarro demande qui sont les délégués de notre collectivité au Syndicat. Mme Luga-Giraud lui répond qu'il s'agit d'elle-même et Messieurs Dupasquier et Thivolle pour les titulaires et de Mme Dumas et Messieurs Champion et Cabaud pour les suppléants.

. Laure Chevy précise d'ailleurs que tous les délégués sont conviés aux comités syndicaux, qu'ils soient titulaires ou suppléants et que notre Communauté de Communes vient systématiquement à ces réunions avec tous ses représentants, depuis la création du Syndicat.

. Mme Navarro demande comment est calculée la cotisation que notre collectivité verse au Syndicat. Laure Chevy répond que le calcul est fait au prorata de la population et des bases fiscales.

ACHATS DE TERRAIN

. Monsieur Cabaud informe le Conseil que la société ExxonMobil consent à vendre à la Communauté de Communes un terrain situé sur le Parc Actival cadastré sous le numéro B n° 320 d'une superficie de 3 458 m² au prix de 15 € le m². Il précise que ce terrain est idéalement situé au cœur du parc d'activité, au bord de la rue Raymond Noël.

Le Conseil Communautaire décide l'acquisition du terrain appartenant à la société ExxonMobil cadastré section B n° 320 d'une superficie de 3 458 m², au prix de 15 € le m², soit un total de 51 870 euros. Il autorise Madame la Présidente à signer l'acte notarié et tout document se rapportant à cette affaire.

AVIS SUR LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE BEAUJOLAIS

. Mme la Présidente rappelle au conseil sa délibération en date du 30 juin 2008 portant un avis positif sur les orientations du Schéma de COhérence Territoriale Beaujolais et l'informe que le Comité Syndical du SCOT a décidé de retravailler le projet suite à la consultation des personnes publiques associées et aux premiers avis qui ont été donnés. Le projet de Schéma de COhérence Territoriale a ainsi été arrêté une seconde fois par délibération le 16 décembre 2008.

. Mme la Présidente explique que ce projet de schéma a été transmis le 17 décembre 2008 pour avis à la Communauté de Communes Val de Saône Chalaronne, en tant qu'Etablissement Public de Coopération Intercommunale voisin compétent en matière d'urbanisme ou d'aménagement de l'espace communautaire.

Les conseillers ont été destinataire d'un exemplaire de la synthèse de ce projet afin qu'ils se prononcent au conseil de ce jour.

. Mme Luga-Giraud demande au conseil s'ils ont des remarques à formuler.

Etant donné qu'aucun conseiller ne se prononce, elle propose de les informer de l'avis donné par le bureau du SCOT Val de Saône Dombes, dont fait partie notre Communauté de Communes, et qui a également été consulté : le bureau du SCOT attire l'attention du SCOT Beaujolais sur l'appel d'air que suscitera la réalisation à court et moyen terme de zones d'activités d'importance telles que Libertec ou l'Ile Porte, à l'interface avec le Val de Saône-Dombes. Des questions se posent aussi sur les apports en nouvelles populations en recherche de logement qui vont se tourner vers notre territoire et sur l'évolution des déplacements et transports aux points sensibles que sont la RD 933 et les franchissements de la Saône. Par ailleurs, le bureau du SCOT a insisté sur la nécessité d'un travail commun des deux rives pour favoriser les transports collectifs et les déplacements doux. Plusieurs questions ont été posées, mais les réponses n'ont pas été déclinées dans le nouveau projet. L'avis est donc réservé compte tenu de ces remarques.

Mme Luga-Giraud propose au conseil de suivre l'avis du SCOT Val de Saône Dombes.

Le Conseil approuve et émet donc un avis réservé sur les orientations du SCOT Beaujolais en attirant particulièrement l'attention sur les points noirs cités par le SCOT Val de Saône Dombes.

RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LOCATION DES BUREAUX DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

. M. Cabaud rappelle que la Communauté de Communes est locataire, depuis 1994, des bureaux situés 2 rue de l'Eglise à Thoissey dont le propriétaire est la commune de Thoissey. Il indique que l'avenant n°1 au bail arrive à échéance et propose donc de le renouveler.

. Le Conseil Communautaire décide de renouveler par avenant la location des bureaux de la Communauté de Communes pour une période de 3 ans à compter 1er avril 2009 et de fixer le montant du loyer annuel à 4 896.57 € pour l'année 2009, avec révision chaque année (en juillet), suivant augmentation de l'indice du coût de la construction. Il autorise Madame la Présidente à signer l'avenant n°2 au bail.

AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU GYMNASSE AU COLLEGE PUBLIC

. M. Thivolle informe le conseil qu'une convention tripartite passée avec le collège de Thoissey et le Conseil Général de l'Ain depuis 1997 donne lieu au versement par le Département d'une participation financière forfaitaire représentative des frais d'utilisation du gymnase intercommunal mis à la disposition du collège public de Thoissey.

La même participation est versée pour l'utilisation du gymnase par le collège Saint Joseph mais aucune convention n'est signée car il s'agit d'un établissement privé.

. Le Conseil Général, par délibération du 8 décembre 2008, a décidé de reconduire pour l'année scolaire 2008-2009 cette aide et son montant, fixé à 11,53 € par heure d'utilisation réelle. Le montant n'ayant pas été revalorisé cette année, aucun avenant n'est à signer et donc aucune délibération n'est nécessaire.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL DE L'AIN POUR LA RÉALISATION DES CONTRÔLES DES INSTALLATIONS NEUVES OU RÉHABILITÉES D'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

. M. Varvier rappelle au Conseil que par délibération en date du 4 février 2008, le Conseil communautaire a décidé de renouveler pour une année la convention avec le Conseil Général de l'Ain pour confier à son Service d'Assistance Technique à l'Assainissement Autonome (SATAA) le contrôle des systèmes d'assainissement non collectif. La participation financière de la Communauté de Communes est forfaitairement fixée à 125 € par dossier d'assainissement autonome traité par le SATAA.

. Il propose que la convention soit reconduite pour une durée d'un an puis renouvelée par tacite reconduction d'année en année.

. Le Conseil Communautaire autorise Madame la Présidente à signer une nouvelle convention avec le Département de l'Ain pour lui confier la réalisation des contrôles des installations d'assainissement non-collectif neuves ou réhabilitées pour une durée d'un an à compter du 1er mars 2009. Il décide également que cette convention se renouvellera d'année en année.

AVENANT À LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL POUR L'ENLÈVEMENT DES ÉPAVES AUTOMOBILES

. Mme la Présidente rappelle au conseil que la Communauté de Communes a signé en septembre 2006 une convention avec le Conseil Général de l'Ain et le GIE Epav'Service permettant la récupération et le recyclage des épaves automobiles non identifiables sur le domaine public. Cette initiative, moyennant le paiement au GIE d'une prime de 76 € par épave, cofinancée à parité par le Département et l'EPCI, permet de débarrasser le territoire départemental et son paysage de ses carcasses. Cette prime comprend l'enlèvement, le transport, la dépollution et la destruction des véhicules automobiles non identifiables récupérés sur le domaine public du territoire des communes de la CC.

. Le montant de la prime par épave a été augmenté pour passer à 90.90 € TTC, afin de prendre en compte l'assujettissement du service à la TVA. Cette augmentation nécessite la passation d'un avenant à la convention d'origine.

. Le conseil Communautaire donne pouvoir à Mme la Présidente pour signer cet avenant.

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

. M. Cabaud explique que pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Communauté de Communes peut contracter une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie ». Il donne connaissance au conseil des différentes propositions des organismes bancaires.

. Le conseil Communautaire décide d'ouvrir auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, une ligne de trésorerie de 600 000 Euros, dont les principales conditions sont les suivantes :

- Durée : un an

- Taux : EURIBOR 3 mois + 0.50 % soit : 2.539 %

- Modalités de révision : Ce taux variera à la hausse ou à la baisse en fonction des fluctuations du taux de l'Euribor 3 mois

- Frais de dossier : néant

. Le conseil Communautaire prend l'engagement, au nom de la collectivité, d'inscrire en priorité, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts de la ligne de trésorerie sollicitée.

. Le conseil Communautaire donne tout pouvoir à Madame la Présidente pour la signature de la convention de trésorerie à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

REGIME INDEMNITAIRE : ATTRIBUTION DE L'INDEMNITÉ SPÉCIFIQUE DE SERVICE

. Mme la Présidente informe le conseil que le technicien supérieur territorial recruté par notre collectivité prendra ses fonctions le 9 mars prochain. Elle explique que la rémunération du technicien est constituée d'une partie fixe et d'une partie nommée indemnité spécifique de service, qui peut être modulée pour permettre d'ajuster son salaire afin qu'il corresponde d'une part à celui qui avait été évoqué en conseil mais également à celui qu'il reçoit dans sa collectivité actuelle.

. Mme la Présidente explique que le Conseil fixe un coefficient maximum de l'indemnité spécifique de service et que c'est elle-même qui indique par arrêté quel est le coefficient à attribuer à l'agent en fonction de certains critères, sans pouvoir dépasser le coefficient maximum fixé par délibération du Conseil.

. Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'instituer l'indemnité spécifique de service aux agents relevant des cadres d'emplois de la filière technique et du grade de technicien supérieur territorial.

MODIFICATION DES INDEMNITÉS D'EXERCICE DE MISSION DES PRÉFECTURES

. Mme Luga-Giraud précise que cette indemnité existe déjà mais que seuls les agents administratifs en bénéficiaient. Elle propose de la mettre en place pour les adjoints techniques afin de compenser le travail supplémentaire qui sera demandé à Mme Genillon pour la surveillance et l'entretien du gymnase.

. Mme Vernus Prost demande si les fonctions de Mme Genillon (actuelles et futures) sont décrites dans une fiche de poste. Mme Luga-Giraud lui répond par l'affirmative : ses missions et sa durée de travail au complexe (environ 4h par semaine) ont été notifiés.

. Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'instituer l'indemnité d'exercice de missions des Préfectures aux Adjoints techniques territoriaux 2ème classe.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

. Mme Dumas rappelle au Conseil que le service de portage de repas à domicile est passé d'un mode de distribution dit de liaison chaude à un mode de distribution dit de liaison froide. Ce changement a eu lieu en février 2008 et depuis les deux agents sociaux chargés de cette distribution passent plus de temps qu'avant à distribuer les repas. Ceci est dû au fait qu'avant le plateau était déposé en totalité chez la personne âgée sans le vider. Il y avait une rotation de 2 plateaux. Or à présent il faut vider les barquettes du plateau pour les mettre dans le réfrigérateur. Aussi, il convient d'augmenter le nombre d'heures faites par les 2 agents sociaux de 2ème classe. Mme Dumas explique au conseil les démarches à accomplir pour augmenter les heures de ces deux agents.

Mme Luga-Giraud remercie Mme Dumas et sa commission pour le travail réalisé au préalable à cette décision : elle précise que Mme Dumas a tenu à suivre les deux agents dans leur tournée pour se rendre compte de leur charge de travail.

. Le Conseil Communautaire autorise Mme la Présidente à réaliser les démarches permettant d'augmenter les heures des 2 agents sociaux chargés du portage de repas à domicile et modifie en conséquence le tableau des emplois permanents de la Communauté de Communes, à compter du 1er mars 2009.

INFORMATIONS SUR LES PROCÉDURES ADAPTÉES

Madame la Présidente informe l'Assemblée des procédures adaptées qui ont fait l'objet de décisions prises par le bureau dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au bureau.

↪ Prestations de transports péri-scolaires occasionnels - Marché à bons de commande

L'objet du marché était la mise à disposition d'autocars pour le transport d'enfants et de leurs accompagnants aux équipements situés dans le périmètre communautaire dans le cadre d'activités culturelles et sportives. Il s'agit d'un marché à bons de commande.

La durée du marché est de 1 an à compter de sa notification.

4 entreprises de transports en autocars ont été consultées.

- seule une offre nous est parvenue : celle des Autocars Maisonneuve

- La Régie Départementale des Transports de l'Ain a répondu qu'elle ne pouvait présenter une offre car des transports péri-scolaires sont difficilement conciliables avec les transports scolaires qu'ils gèrent au quotidien.

L'offre retenue est donc celle des Autocars Maisonneuve.

↪ Mise en place d'une clôture entourant le complexe sportif intercommunal de St Didier sur Chalaronne

L'objet du marché était la fourniture et la pose autour de l'enceinte du complexe sportif d'environ 850 ml de clôture, de portillons et portails.

Il était également demandé de chiffrer en option la fourniture et la pose d'environ 112 ml de clôture et d'un portail pour la mise en sécurité des bassins d'infiltration situés dans l'enceinte du complexe.

9 entreprises ont répondu.

L'offre retenue comme la mieux-disante est celle de l'entreprise BGC Clôtures GALLAND de Belleville (69) pour un montant de 48 346.98 € HT.

↪ Contrats d'assurance de la Communauté de communes

La Communauté de Communes avait souscrit ses contrats d'assurance auprès de Groupama pour une durée de 2 ans qui s'est achevé le 31.12.2008.

Une consultation a été lancée fin novembre dans le cadre de la procédure adaptée. Le marché était divisé en 3 lots pour les activités générales du budget principal et 2 lots pour les opérations d'assainissement. Le nouveau contrat est établi pour une nouvelle période de 2 ans à compter du 1er janvier 2009.

4 entreprises ont été consultées. Seule une offre nous est parvenue : celle de GROUPAMA.

L'offre retenue est donc celle de Groupama pour un montant total de 6 500 € TTC.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

• Commission du développement économique et des finances :

. M. Cabaud explique que bien que sa commission n'ait pas été réunie récemment, il travaille sur le Printemps de l'Entreprise et le projet d'achat de terrain de M. Piguet.

Il réunira sa commission fin février-début mars pour la préparation du budget.

• Commission des affaires sportives et de loisirs :

. M. Thivolle indique qu'une réunion a eu lieu le 3 février dernier avec les représentants de l'ESVS tennis au sujet de l'utilisation du complexe sportif. Un point du règlement étant en discordance avec un paragraphe de la

convention, il a été corrigé. Il s'agissait d'un article concernant la publicité qui précisait qu'elle était rigoureusement interdite, alors que la convention l'autorisait, sous réserve d'une autorisation préalable. Cette erreur a été rectifiée sur le règlement.

. M. Thivolle rappelle également que lors du conseil précédent, il avait indiqué que des devis avaient été demandés pour rénover et améliorer l'ensemble de l'habitat du gymnase et cela est toujours en cours. Il ajoute aujourd'hui une information concernant l'état du sol de la grande salle d'évolution : il rappelle que le gymnase, qui date de 1994, est utilisé tous les jours par les classes des deux collèges et les associations. Aujourd'hui, il s'avère nécessaire de procéder à la réfection du sol de la grande salle. En effet, celui-ci ne permet plus de dispenser dans des conditions optimales de sécurité les activités sportives des élèves scolarisés et de mettre à disposition des associations un équipement performant.

Actuellement, des consultations et interrogations pour une offre financière et technique par l'intermédiaire d'un cahier des charges, sont donc en cours. Etant donné le montant de la prestation, un avis d'appel d'offre public simplifié est nécessaire.

M. Thivolle signale également qu'un incident au gymnase le week-end dernier a causé des dégâts sur une des baies vitrées du bâtiment. Il s'est rendu sur place à 23h le samedi pour constater les faits. Les auteurs ont été identifiés et l'affaire est en cours avec le club responsable qui fera une déclaration auprès de son assurance.

Enfin M. Thivolle explique au conseil que Mme Le Maire de St Didier a pris en novembre dernier un arrêté interdisant la consommation d'alcool sur la voie publique, et notamment sur la rue des Sports, du mercredi 8 heures au lundi 8 heures. Ceci permet d'agir en cas de dégâts qui seraient perpétrés à proximité de nos équipements sportifs.

. Mme Luga-Giraud souhaite ajouter un point au sujet du sport : lors de leur réunion du 3 février dernier avec les dirigeants du tennis, M. Thivolle et elle-même ont dû leur réexpliquer que la Communauté de Communes a construit le complexe mais qu'elle n'a pas la compétence courts de tennis. Ce sont les communes qui sont chargées de leur gestion et leur entretien.

Cette confusion a posé problème quand les élus ont appris au club qu'il allait devoir prendre en charge certaines dépenses telles que le chauffage qui peuvent monter jusqu'à 6 000 € par an. Le club a affirmé aux élus qu'il n'avait pas les moyens financiers de prendre en charge une telle somme.

Ceci pose un double problème :

- un problème de compétence, la Communauté de Communes ne pouvant prendre en charge les dépenses de consommation du tennis, et pas celles des autres clubs sportifs du territoire,
- un problème plus grave encore de structure du bâtiment qui nécessite absolument que le chauffage soit mis régulièrement, sans quoi la condensation pourrait l'endommager.

La Communauté de Communes est ainsi devant un dilemme et il est indispensable que la question soit débattue et réglée dans les plus brefs délais.

. Mme Luga-Giraud informe les conseillers communautaires des dates suivantes, concernant le complexe sportif : le 25 février prochain à 11h aura lieu un vin d'honneur pour célébrer la fin des travaux, et l'inauguration officielle sera le samedi 13 juin à 11h. Les conseillers titulaires et suppléants sont invités à ces deux événements.

• Commission du développement durable :

. M. Champion annonce que sa commission travaille activement sur la Journée du développement durable du 28 mars prochain. Un dépliant sera distribué dans les boîtes aux lettres des habitants des 7 communes. Ce document est au format A5 (feuille A4 pliée au centre) imprimée recto verso en couleurs. Elle comporte :

- une partie commune à toutes les communes
- une partie que chaque mairie aura à personnaliser au regard des animations et activités organisées dans sa commune.

- le texte de la page centrale consacré au programme détaillé des activités sur chaque commune

L'ensemble des 7 versions des plaquettes et des affiches sera validé en Bureau communautaire.

L'impression sera réalisée par la communauté de communes, sur la photocopieuse du siège de l'intercommunalité. Il faudrait prévoir la livraison dans chaque commune tout début mars et une distribution qui pourrait être réalisée par les communes au cours de la première quinzaine de mars.

Mme la Présidente et M. Champion remercient Mme Vernus-Prost pour son travail sur cette plaquette. Mme Vernus Prost remercie quant à elle l'ensemble des communes pour leur participation à l'élaboration de ce document par les informations ou documents qu'ils ont transmis dans des délais très brefs.

. M. Champion informe également le conseil que la Communauté de Communes s'engage sur l'appel à projet de la Région Rhône Alpes de plantation de haies bocagères. Cet appel à projet régional vise à couvrir les deux saisons de plantation 2008/2009 et 2009/2010. Le projet porté par notre Communauté de Communes pour l'ensemble des 7 communes peut être subventionné par le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural), les agences de l'eau et par l'Etat. Nous devons déposer notre dossier auprès de la DDAF de l'Ain le 1er mars prochain au plus tard.

M. Champion rappelle l'importance des haies dans nos politiques communales de gestion des ruissellements des eaux de pluie, la stabilisation des berges et nos luttes contre les pollutions des eaux.

La commission développement durable s'est déjà rapprochée de l'association intercommunale Haies Vives et sa démarche peut être complétée dans chaque commune par une consultation des agriculteurs.

Un courrier a été adressé le 3 février dernier aux maires, leur demandant d'étudier d'urgence ce dossier dans leur commune, et d'adresser leurs éventuels dossiers avant le 15 février prochain.

. M. Varvier explique que dans le cadre de ce projet, il a réuni les agriculteurs de sa commune qui sont venus en nombre. Ces derniers ne sont pas contre la plantation des haies, mais se demandent qui fera l'entretien.

M. Champion lui répond que ce sont ceux qui plantent les haies qui sont chargés de leur entretien pendant 5 ans, sans traitement chimique.

. M. Thivolle a également réuni les agriculteurs de sa commune qui sont plutôt opposés à ces plantations. Mme Thibert précise que c'est la même chose sur sa commune.

Mme Luga-Giraud invite les communes qui rencontrent des réticences ou qui se posent des questions sur ce sujet à prendre contact avec M. Champion et sa commission.

. M. Champion rappelle qu'il travaille également sur l'aménagement de la butte du complexe sportif. Plusieurs devis ont été reçus et sont actuellement à l'étude.

. La commission sera réunie fin février pour étudier tous les retours sur les dossiers en cours.

. Mme la Présidente propose que soient mis à l'ordre du jour de cette prochaine réunion le nettoyage et l'aménagement des aires de pique-nique du Parc Actival qui sont actuellement très mal entretenues.

- Commission de l'assainissement, de la voirie et de l'urbanisme :

. M. Varvier explique que la commission s'est réunie notamment pour travailler sur la modification de la délibération relative à la Participation pour Raccordement à l'Egout. Un projet a été présenté en Préfecture qui a formulé plusieurs remarques. La commission devra les prendre en compte et retravaillera donc sur ce document.

. M. Varvier présente un diaporama de photos reprenant l'avancée des travaux de la lagune de Garnerans et de la station d'épuration de Mogneneins.

Mme Luga-Giraud le remercie pour cette présentation très intéressante. Elle lui propose que ces photos des travaux en cours soient réunies dans un album qui restera archivé à la Communauté de Communes.

- Commission des affaires sociales et culturelles :

. Mme Dumas indique que sa commission s'est réunie le 22 janvier dernier pour préparer la rencontre avec Mme Montibeller de la CAF de l'Ain.

La commission a soumis l'idée de créer un Relais d'Assistantes Maternelles dans une structure déjà existante sur la Communauté de Communes : le Centre de Loisirs de St Didier sur Chalaronne. Cette proposition sera présentée le 24 février prochain au médecin de la PMI afin qu'il précise les adaptations qui seraient nécessaires si besoin.

Une étude sera ensuite à réaliser avec l'aide de la CAF et du Conseil Général.

. En ce qui concerne les micro-crèches, la réflexion et les visites sont à poursuivre et les besoins dans les communes à étudier.

. S'agissant du service de portage de repas à domicile, l'achat d'une thermocelleuse est à l'étude suite à la demande des cuisines de l'hôpital qui sont chargées de la confection des repas. Dans cette optique, Mme Dumas a visité le salon des métiers de bouche de Lyon.

- Commission du tourisme et de l'animation :

. M. Dupasquier indique que depuis le dernier conseil communautaire, la commission tourisme s'est réunie le 8 janvier et le 5 février 2009 pour travailler notamment sur le dossier équestre et rencontrer les professionnels de cette filière.

La commission souhaite que le cheval soit le lien de notre territoire, pour relier des circuits thématiques : circuits à thèmes, patrimoine, culturel, historique, botanique. Des promenades en calèche avec guide pourraient également être proposées.

La commission travaille également sur la création d'une manifestation équestre, annuelle, intercommunale et sur les actions suivantes, concernant le développement touristique intercommunal en général :

- restauration du balisage des itinéraires de randonnées
- aménagement d'aires de pique-nique sur chaque commune
- aménagement de plusieurs aires de camping-car
- aménagement d'une halte fluviale
- aménagement du bord de Saône

Afin de bénéficier de subventions du Département, de la Région et des fonds européens pour la réalisation de ces projets, la commission établira dans le courant de l'année un dossier chiffrant précisément leurs coûts.

D'autre part un certain nombre d'actions seront réalisées sur plusieurs années par l'office du tourisme telles que la création d'une liste des artistes et artisans ou celle d'un circuit du patrimoine intercommunal ou bien encore la mise en place d'un audio guide.

.La prochaine réunion de la commission tourisme se tiendra le jeudi 5 mars.

QUESTIONS DIVERSES

Informations diverses :

. Mme Luga-Giraud indique au conseil qu'une convention a été signée avec le magazine « Territoires de France » permettant la participation de notre collectivité à l'édition spéciale de ce magazine.

Cette édition spéciale sera un support permettant le développement économique de notre territoire.

Ce magazine, dont 300 exemplaires seront remis gratuitement à notre collectivité courant juillet, est entièrement financé par ses annonceurs publicitaires.

. Mme Luga-Giraud demande aux conseillers s'ils ont des remarques ou des questions, avant de clôturer la séance.

. M. Voisin signale qu'il a été averti après coup par le Syndicat Mixte Saône Doubs de la tenue de la réunion organisée à Tournus et il n'a donc pas pu s'y rendre. Il souhaiterait savoir si d'autres élus sont dans le même cas.

Mme Luga-Giraud lui répond que pour sa part l'invitation lui est parvenue à temps mais qu'en effet elle était la seule représentante de notre Communauté de communes à cette réunion.

Elle devrait recevoir prochainement le diaporama qui y a été présenté et le transmettra alors aux maires des communes membres.

. Mme Navarro s'interroge au sujet du Syndicat des Rivières : elle ne comprend pas pourquoi la Communauté de Communes et certaines communes cotisent également.

Mme Luga-Giraud comprend cet étonnement : elle est d'avis que toutes les communes devraient cotiser pour être complètement impliquées dans le Contrat de Rivière. Or lors du mandat précédent, les petites communes pour des raisons financières n'ont pas adhéré au Syndicat : les maires de ces communes ne souhaitant pas cotiser, et estimant que c'était à la Communauté de Communes de le faire, cette dernière s'est engagée dans ce projet avec seulement les communes qui le souhaitaient.

Mme Luga-Giraud précise qu'elle a demandé au Syndicat des Rivières si des communes qui n'avaient pas adhéré à l'époque peuvent revenir sur leur décision. Il semblerait que la réponse soit positive mais nous attendons confirmation.

. M. Voisin souhaite soumettre au conseil le sujet du départ en retraite des deux médecins de sa commune dans les 5 ans à venir. La mairie rencontre de grosses difficultés à trouver un remplaçant. M. Voisin demande si la question ne pourrait pas être traitée lors d'un prochain conseil afin de trouver des solutions, comme par exemple la création d'une maison médicale commune à plusieurs communes de notre territoire.

Mme Luga-Giraud lui rappelle la délibération du 25 juin 2007 qui avait été prise à la demande du maire de St Etienne sur Chalaronne qui cherchait également un médecin pour sa commune. Cette délibération permettait d'exonérer les médecins et auxiliaires médicaux de la taxe professionnelle pour une durée de deux ans, conformément aux dispositions de l'article 1464 D du Code Général des Impôts

A l'époque il avait été jugé intéressant de mettre en place une telle exonération afin d'améliorer l'accès aux soins des populations locales.

Or malgré cela, la commune de St Etienne n'a pas trouvé de médecin.

Mme Luga-Giraud signale également que bien que de nombreuses mesures attractives soient prises dans les zones rurales, les médecins ne se présentent pas.

M. Voisin s'interroge sur les mesures prises sur notre collectivité : sont-elles suffisantes ? Une maison médicale ne serait-elle pas une solution à étudier ?

Mme Vernus Prost intervient pour préciser que la commission développement durable a réalisé un travail sur certains points sensibles, et la santé sur notre territoire a clairement été identifiée comme un point noir.

Mme la Présidente conclue en appelant les commissions concernées à une réflexion sur le sujet afin de proposer des solutions.

La séance est levée à 00h15.